

BURROWES

courtiers d'assurances

INTERMÉDIAIRES EN TRANSPORT - TRANSPORTEURS - EXPÉDITEURS

La présente a pour but de vous confirmer que Intact Compagnie d'assurance a émis une police d'assurance en faveur de l'assuré suivant :

NOM ET ADRESSE DE L'ASSURÉ

Transcomax Inc.

400, Boul. Industriel

St-Eustache Québec J7R 5V3

No Police : 674-7138

DURÉE DU CONTRAT (A/M/J) : Du 2023-03-31 au 2024-03-31

GARANTIES

MONTANTS *

* TOUS LES MONTANTS INDIQUÉS SONT EN MONNAIE CANADIENNE

ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC - FORMULE DES PROPRIÉTAIRES (F.P.Q. No 1) CHAPITRE A - RESPONSABILITÉ CIVILE	5 000 000 \$
CHAPITRE B - DOMMAGES ÉPROUVÉS PAR LES VÉHICULES ASSURÉS	
DIVISION 1 - TOUS RISQUES	INCLUS
FAQ 27 Responsabilité civile du fait de dommages causés à des véhicules dont l'assuré désigné n'est pas propriétaire (incluant les véhicules fournis par un employeur) (Chapitre A) Montant max. par sinistre: 200 000 \$ Franchise Chapitre B - Dommages éprouvés par le véhicule assuré, Div. 1 - Tous risques: 10 000 \$ Type de véhicules: Tracteurs, remorques et semi-remorques	
RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISES	5 000 000 \$
Plafond global pour risque produit après travaux (091.0) Montant : 5 000 000 \$ Franchise : 10 000 \$	
Plafond global général (091.0) Montant : 5 000 000 \$ Franchise : 10 000 \$	
RESPONSABILITÉ CIVILE DES TRANSPORTEURS (CARGAISON) :	300 000 \$
RESPONSABILITÉ CIVILE INDIRECTE DES TRANSPORTEURS (CARGO) :	100 000 \$

CONDITIONS SPÉCIALES

Les garanties précitées sont sujettes aux conditions, limitations et exclusions du contrat.

Si vous désirez obtenir un certificat d'assurance confirmant que les garanties précitées sont toujours valides, en vigueur et que le contrat émis par Intact Compagnie d'assurance n'a pas été résilié ou annulé, veuillez communiquer avec notre cabinet.

William E. Burrowes Inc.



Frederik Burrowes

450-655-6751 ou 800-939-7757

Télécopieur: 450-655-6308

burrowes.frederik@burrowes.ca

2023-03-09

[FB]

1570, boul. de Montarville
Boucherville, Québec J4B 5Y3
Fax: (450) 655-6308